



Communiqué **Pour diffusion immédiate**

Intervention d'urgence au lac Bélair **DÉVERSEMENT ACCIDENTEL DE DIESEL À VAL-MORIN**

Val-Morin, le jeudi 19 mai 2022 – Le 14 mai dernier, une intervention d'urgence s'est déroulée près du chemin du Lac-Fortier et du lac Bélair à Val-Morin, en raison d'un déversement de diesel qui serait survenu autour du vendredi 13 mai. L'incident a été causé par le renversement accidentel d'un réservoir à carburant qui était utilisé dans le cadre de travaux d'aménagement du chemin, effectués par l'entrepreneur en construction DJCO Construction, sur un chantier situé sur l'emprise du chemin du Lac-Fortier. Rapidement, le service de la Régie Incendie des Monts et les intervenants d'Urgence-Environnement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont été dépêchés sur le site afin d'évaluer la situation et de réaliser les premières manœuvres d'atténuation et de contrôle visant à minimiser les impacts de ce déversement. La Sûreté du Québec a aussi été appelée sur les lieux pour évaluer le périmètre et confirmer le caractère accidentel de l'événement.

Une grande partie du déversement localisé près du réservoir a été rapidement excavée mais un écoulement s'est effectué par les ruisseaux et la quantité restante aura malheureusement fait ensuite son chemin jusqu'au lac Bélair. Le travail de restauration a donc été entrepris rapidement et il s'échelonne sur plusieurs semaines.

Les données officielles du ministère de l'Environnement concernant les conséquences de cet incident environnemental n'ont pas encore été publiées, mais selon les premières informations reçues, il semble que les dommages soient contrôlables par les moyens d'intervention habituels. La firme Laforge Environnement a été mandatée pour encadrer les travaux de gestion du sinistre environnemental et assurer la supervision de la décontamination et de la restauration des lieux.

Parmi les travaux réalisés, deux barrages ont ainsi été installés par le Service incendie avec des serviettes absorbantes et de la pierre au niveau du fossé du chemin en construction, ce qui aura permis de limiter la quantité de diesel se propageant vers les cours d'eau limitrophes. Trois estacades ont également été installées au lac Bélair.

La mairesse de Val-Morin, Donna Salvati, s'est dite consternée par la situation, mais satisfaite des mesures mises en place. « Nous souhaitons que les impacts de ce malheureux accident sur le secteur du lac Bélair et son écosystème soient limités grâce aux actions qui ont été entreprises rapidement. Un nettoyage complet, étape par étape, est actuellement effectué par la firme mandatée afin de limiter les impacts. Selon les experts du ministère, suite à l'excavation, un travail de pompage global des liquides et la décontamination du milieu humide devront être réalisés. Après ces interventions techniques, une caractérisation du sol et des eaux sera accomplie par prélèvement afin d'évaluer s'il reste des traces de contaminants dans l'environnement. Les estacades au lac Bélair demeureront par ailleurs installées pendant plusieurs semaines. »



La firme Laforge Environnement réalisera des suivis réguliers auprès de la Municipalité et avec les citoyens du secteur afin de transmettre les informations sur l'avancement de la décontamination. Pour sa part, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques collabore avec les partenaires afin que les mesures nécessaires soient mises en place pour assurer la sécurité et la protection de l'environnement de ce secteur.

Monsieur Mario Lortie, technicien en urbanisme et en environnement pour la Municipalité de Val-Morin, occupera le rôle de coordonnateur entre les différentes instances afin d'assurer une surveillance des travaux, une communication et une présence constante sur le terrain.

Notons que l'entrepreneur en construction DJCO Construction a obtenu son permis pour construction de rue émis par le Service d'urbanisme de la Municipalité en 2021, et qu'il avait également obtenu un certificat d'autorisation pour la tenue des travaux, émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

-30-

Source

Municipalité de Val-Morin
819 324-5670